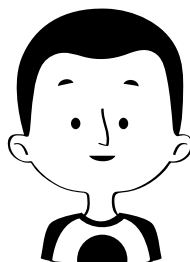
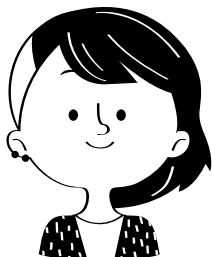


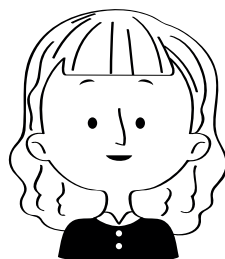
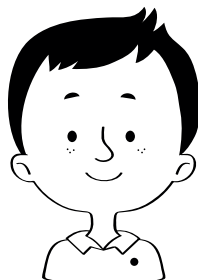
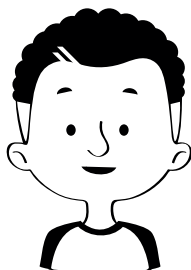
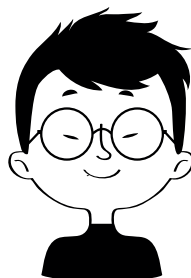
Grigny
VILLE POUR LA PAIX



Faites calculer votre Quotient familial



DÈS MAINTENANT POUR L'ANNÉE 2021
DATE LIMITE 31 DÉCEMBRE 2020*



HORAIRES D'OUVERTURE DU SERVICE ENFANCE/ÉDUCATION

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	8h30 à 12h	13h30 à 17h
MARDI	-	13h30 à 19h
MERCREDI	8h30 à 12h	13h30 à 17h
JEUDI	8h30 à 12h	13h30 à 17h
VENDREDI	8h30 à 12h	13h30 à 17h
SAMEDI	8h30 à 12h	-

(*) Passé ce délai, les prestations vous seront facturées au plein tarif jusqu'au mois suivant de votre passage

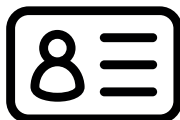
J'INSCRIS MON ENFANT À L'ÉCOLE, AUX ACTIVITÉS MUNICIPALES EXTRA-SCOLAIRES, CULTURELLES, SPORTIVES OU ARTISTIQUES... VOICI LES PIÈCES À PRÉSENTER EN ORIGINAL EN MAIRIE LORS DE L'INSCRIPTION :

Si renouvellement sans changement de situation

Vous renouvelez votre quotient familial (famille, logement) dans l'année en cours...

PIÈCES À FOURNIR

Directement en mairie ou par mail enfance.education@grigny91.fr



Votre pièce
d'identité



3 derniers bulletins
de salaire du père et de
la mère ou fin de contrat



Avis d'imposition 2020
(ou de non imposition)
sur les revenus 2019

FOURNIR ÉGALEMENT :

- Si demandeur d'emploi : 3 derniers relevés pôle emploi ou notification ou Allocation Retour à l'Emploi (ARE)
- Pension alimentaire reçue ou versée
- Dernière attestation de paiement de la C.A.F. (- de 2 mois)
- Certificat de scolarité des enfants de plus de 16 ans
- Carnets de santé

Si Première inscription ou en cas de changement de situation

JUSTIFICATIF DE DOMICILE

- **Si locataire** : contrat de location ou dernière quittance de loyer
- **Si propriétaire** : décompte de charges ou acte de propriété ou taxe d'habitation
- **Si hébergé** :
 - › attestation sur l'honneur de l'hébergeant (formulaire à retirer en mairie)
 - › pièce d'identité originale de l'hébergeant
 - › contrat de location ou dernière quittance de loyer ou titre de propriété ou dernier décompte de charges ou taxe d'habitation de l'hébergeant
 - › deux justificatifs à l'adresse de GRIGNY de l'hébergé.
Exemple : R.I.B (ou R.I.P.) et attestation vitale (ou CAF) ou tout autre document administratif

SITUATION FAMILIALE

- Livret de famille ou copies intégrales des actes de naissance
- Pièce d'identité des parents
- Carnet(s) de santé
- Attestation vitale ou Aide médicale d'État où figurent les enfants
- Jugement de séparation ou de divorce ou de tutorat attestant que la garde de l'enfant vous a été confiée
- Certificat de scolarité des enfants de plus de 16 ans
- Coordonnées des personnes à prévenir en cas d'urgence et des personnes autorisées à venir chercher l'enfant
- **Si l'enfant a déjà été scolarisé** :
un certificat de radiation émanant de l'établissement scolaire précédent

RESSOURCES

- 3 derniers bulletins de salaire du père et de la mère ou fin de contrat ou attestation de formation
- Avis d'imposition ou de non imposition 2020 sur les revenus 2019
- Dernière attestation de paiement de la C.A.F. (- de 2 mois)
- Si demandeur d'emploi : 3 derniers relevés pôle emploi ou notification ou Allocation Retour à l'Emploi (ARE)
- Pension alimentaire reçue ou versée

Questions fréquentes sur le Quotient familial

A QUOI ÇA SERT ?

Le calcul du quotient familial détermine le prix de certaines activités municipales (restauration, accueils périscolaires du matin et du soir, activités Périscolaires, accueil de loisirs, conservatoire, arts plastiques...)

QUI EST CONCERNÉ ?

Les parents dont les enfants sont scolarisés sur Grigny. Les parents dont les enfants fréquentent des activités extrascolaires. Chaque usager qui souhaite bénéficier d'activités telles que le conservatoire et/ou les arts plastiques.

QUAND DOIS-JE LE FAIRE CALCULER ?

Ce quotient est revu chaque année civile. Vous devez vous présenter au service Enfance/Éducation dès réception de l'avis d'imposition avec les documents précisés au verso et au plus tard le 31 décembre 2020.

COMMENT EST-IL CALCULÉ ?

Le quotient varie en fonction de vos ressources (salaire, pension, indemnités chômage, allocations familiales...)



SERVICE ENFANCE/ÉDUCATION

Mairie de Grigny

Service Enfance/Éducation
19 route de Corbeil
91351 GRIGNY Cedex

Tél. 01 69 02 53 53 - Fax. 01 69 43 60 55

Mail : enfance.education@grigny91.fr

Site de la ville : www.grigny91.fr

(vous y trouverez aussi les menus des écoles et des accueils de loisirs)